

Conférence mondiale de l'ACI sur les coopératives

Conditions générales

DÉFINITIONS

Les présentes conditions générales pour les participants s'appliquent à toute personne assistant en personne à la conférence mondiale de l'ACI à New Delhi, en Inde, du 25 au 30 novembre 2024 (ci-après dénommée « la conférence ») organisée par l'Alliance coopérative internationale (ACI) (ci-après dénommée « les organisateurs de la conférence »).

FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription pour les **participants réguliers** s'élèvent à 900 euros.

Les personnes accompagnantes paient 100 euros : cela comprend les conjoints, les partenaires et les enfants qui accompagnent une personne inscrite. Elles ne peuvent assister qu'au cocktail de bienvenue et au gala. Si elles souhaitent assister à l'une des sessions, elles devront s'inscrire et payer l'intégralité des frais d'inscription en tant que participant.

Les participants indiens voient leur inscription réduite à 550 euros. Ce tarif sera automatiquement appliqué lors de leur inscription.

Les participants des membres de l'ACI paient une inscription réduite à 750 euros. Ce tarif sera appliqué lorsqu'un participant indiquera dans le formulaire d'inscription qu'il appartient à une organisation membre de l'ACI. **Les membres de l'ACI issus d'économies à revenu faible ou moyen inférieur selon l'indice de revenu des pays de la Banque mondiale** verront leur inscription réduite à 500 euros sur demande. Pour bénéficier de cette réduction, vous devez utiliser le code de réduction qui a été envoyé à votre organisation lors de votre inscription. Si vous n'avez pas reçu ce code, contactez Gretchen Hacquard, directrice des adhésions, à l'adresse hacquard@ica.coop.

Les participants des membres de l'ACI en Inde paient une inscription réduite à 400 euros. Ce tarif sera appliqué lorsqu'un participant indiquera sur le formulaire d'inscription qu'il appartient à une organisation membre de l'ACI en Inde.

Les jeunes participants paient un droit d'inscription de 200 euros. L'inscription des jeunes est destinée aux personnes qui auront 35 ans ou moins le 25 novembre 2024. Ce tarif sera appliqué lorsqu'un participant indiquera sur le formulaire d'inscription. Afin de confirmer ces frais réduits, une copie du passeport doit être envoyée au secrétariat.

Les modifications des inscriptions peuvent être effectuées sur le portail d'inscription par les personnes inscrites elles-mêmes.

Tous les participants doivent s'inscrire en ligne à l'adresse <https://icanewdelhi2024.coop/welcome>.

INSTRUCTIONS ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour toute question concernant l'inscription, veuillez-vous contacter le secrétariat de la conférence à l'adresse conference@icanewdelhi2024.coop

La soumission du formulaire d'inscription en ligne est considérée comme une réservation ferme et l'acceptation de ces conditions générales.

Seuls les formulaires d'inscription dûment complétés seront acceptés. Une facture proforma sera envoyée après réception de votre inscription. La facture finale sera envoyée après réception du paiement intégral.

Votre inscription ne sera pas confirmée tant que le paiement intégral n'aura pas été reçu.

Les frais d'inscription pour les participants comprennent le droit d'entrée aux sessions plénières et parallèles du programme (sauf indication contraire), le traitement des inscriptions et des documents d'inscription, la documentation officielle, les pauses café, les déjeuners, le cocktail de bienvenue et le gala, ainsi que l'accès à l'application de la conférence.

L'organisateur de la conférence ne peut garantir la disponibilité de places dans chaque session.

Les frais d'inscription ne comprennent pas l'hébergement, le transport ou d'autres frais accessoires.

En s'inscrivant à la conférence, les participants acceptent que ni les co-organisateur indiens, ni l'ACI n'assument une quelconque responsabilité. Les participants sont priés de prendre leurs propres dispositions en matière d'assurance maladie et de voyage. Les frais d'inscription à la conférence ne comprennent pas l'assurance.

Les organisateurs de la conférence ne peuvent pas garantir qu'un sac de conférence et d'autres documents seront disponibles pour les inscriptions tardives. Tous les documents de la conférence seront distribués sur place.

Si la capacité maximale de participants est atteinte, les organisateurs de la conférence se réservent le droit de refuser les inscriptions supplémentaires.

INSCRIPTION DE GROUPE

Si vous souhaitez vous inscrire en tant que groupe pour recevoir une seule facture, vous pouvez le faire en utilisant le formulaire d'inscription en ligne habituel et choisir « ajouter un autre participant » après la création du premier participant.

Si vous souhaitez qu'une personne, qu'elle soit ou non inscrite, reçoive toutes les confirmations et factures, cette option sera disponible sur le formulaire d'inscription.

Les paiements pour l'ensemble du groupe doivent être effectués en une seule fois et vous recevrez une seule facture et un seul reçu de paiement pour l'ensemble de l'inscription du groupe. Si vous avez besoin de factures et de reçus de paiement individuels, voulez-vous inscrire chaque participant séparément.

BOURSES

Si vous avez besoin d'une bourse pour vous aider à participer à la conférence, voulez-vous envoyer votre demande à conference@icanewdelhi2024.coop et l'ACI vous informera si cela est possible et dans quelles conditions.

CONFIRMATION/RÉCEPTION DE L'INSCRIPTION

Une confirmation d'inscription sera envoyée par courriel après réception de l'inscription en ligne et du paiement correspondant. Il pourra être demandé aux participants de présenter cette confirmation d'inscription au comptoir d'inscription comme preuve de leur inscription et de leur paiement.

PARTICIPATION DES MÉDIAS ET DE LA PRESSE

Les membres des médias et de la presse sont invités à participer gratuitement à la conférence à condition de produire sur place au moins deux articles sur la conférence (sessions plénières ou sessions en petits groupes). La demande de code de réduction et d'accréditation pour les médias doit être soumise à media@ica.coop.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Les paiements doivent être reçus en euros uniquement, par carte de crédit ou par virement bancaire, au plus tard deux semaines avant la date d'ouverture de la conférence. Si le paiement n'est pas reçu deux semaines avant la conférence, le participant peut se voir refuser l'entrée à moins qu'il ne paie sur place par carte de crédit.

Une fois l'inscription effectuée sur le site web de la conférence, les participants recevront par courriel une facture proforma contenant tous les détails du paiement. Les frais d'inscription sont payables par l'une des trois options ci-dessous :

1. Par carte de crédit en ligne : vous recevrez un lien vers un serveur de paiement sécurisé par carte de crédit qui est connecté à Saferpay (Worldline), un fournisseur de paiement en ligne. Vous recevrez un reçu de carte de crédit après votre paiement.
2. Par virement bancaire : Les participants sont tenus de mentionner leur numéro d'identification ou d'inscription comme référence sur tous les virements bancaires. Il convient de noter que tous les frais de transfert sont à la charge de l'expéditeur.
3. Par carte de crédit à l'ACI (hors ligne) : vous fournirez les détails de votre carte de crédit à l'ACI qui débitera votre carte de crédit. Vous recevrez un reçu de carte de crédit après votre paiement.

Votre inscription sera validée et une facture finale vous sera envoyée dès que nous aurons reçu la confirmation de votre paiement.

En outre, pour des raisons de sécurité, les paiements en espèces de la totalité des frais d'inscription sur place sont à éviter dans la mesure du possible.

CHANGEMENT DE NOM D'INSCRIPTION

Un nouveau formulaire d'inscription pour le participant remplaçant ne doit PAS être soumis. Les participants pourront modifier eux-mêmes leur inscription en ligne sur le portail d'inscription à l'aide du lien fourni lors de l'inscription. Les changements de nom ne seront plus acceptés en ligne après le 21 novembre 2024. Après cette date, tous les changements de nom devront être effectués sur place. Tout changement entraînant des frais doit être payé pour que le participant remplaçant puisse assister à la conférence.

POLITIQUE D'ANNULATION

Si vous n'êtes pas en mesure de participer à la conférence, nous acceptons que des participants remplaçants participent à votre place sans frais supplémentaires, à condition que nous soyons informés au moins huit jours à l'avance du nom du remplaçant proposé et que nous ayons reçu l'intégralité du paiement. Voir ci-dessus « changement de nom d'inscription ».

Toute annulation reçue avant le 10 octobre 2024 sera remboursée à hauteur de 90 %. Toute annulation reçue le ou après le 10 octobre 2024 sera soumise au paiement intégral des frais de la conférence.

Toutes les demandes de remboursement doivent être accompagnées de toutes les informations pertinentes concernant le compte bancaire sur lequel un éventuel remboursement peut être effectué. En cas de

paiement excédentaire ou de double paiement, les demandes de remboursement doivent être formulées par écrit et envoyées au secrétariat et à accounting@ica.coop, par courrier électronique. La date de réception du courriel servira de base à l'émission des remboursements.

Voulez-vous noter que les hôtels ont leurs propres conditions d'annulation.

Aucun remboursement ne sera accordé pour les événements non suivis ou pour l'interruption prématurée de la participation, en cas d'annulation d'orateurs, de manque de place dans la salle de conférence ou de tout autre incident survenant pendant la conférence et échappant au contrôle des organisateurs de la conférence.

ANNULATION DE LA CONFÉRENCE

Si la conférence ne peut avoir lieu ou est reportée en raison d'événements indépendants de la volonté des organisateurs de la conférence (force majeure) ou en raison d'événements qui ne sont pas imputables à une intention délictueuse ou à une négligence grave des organisateurs de la conférence, les organisateurs de la conférence ne peuvent être tenus responsables par les participants des dommages, coûts ou pertes encourus, tels que les coûts de transport, les coûts d'hébergement, les coûts des commandes supplémentaires, les pertes financières, etc.

MODIFICATION DU PROGRAMME

Les organisateurs de la conférence se réservent le droit de modifier le programme. Aucun remboursement ne peut être accordé en cas d'annulation d'orateurs, de manque de place dans la salle de conférence ou de tout autre incident survenant pendant la conférence et échappant au contrôle des organisateurs de la conférence.

RESPONSABILITÉ

Les opinions exprimées par les orateurs, les sponsors et/ou les exposants sont les leurs. L'ACI ne peut être tenue responsable des conseils donnés ou des opinions exprimées par un orateur, un sponsor et/ou un exposant lors de la conférence ou dans tout document fourni aux participants. En outre, l'ACI ne peut être tenue responsable de toute perte ou de tout dommage direct ou indirect, de quelque nature que ce soit, résultant des services ou des informations fournis dans le cadre de l'événement.

Enfin, les organisateurs de la conférence ne peuvent être tenus responsables de la perte ou de l'endommagement de biens appartenant aux participants à la conférence pendant l'événement.

PERTE DU BADGE NOMINATIF

Le port du badge nominatif est obligatoire pendant toute la durée de la conférence. L'accès au lieu de la conférence ne sera pas autorisé sans le badge nominatif délivré par l'organisateur de la conférence. En cas de perte, d'égarement ou d'oubli du badge, le participant devra s'inscrire à nouveau et payer l'intégralité des frais d'inscription.

LETTRE D'INVITATION

Les personnes ayant besoin d'une lettre d'invitation officielle de la part des organisateurs de la conférence pour voyager ou demander un visa peuvent en faire la demande auprès du secrétariat de la conférence. Pour recevoir une lettre d'invitation, les participants doivent s'être acquittés des frais d'inscription et avoir fourni toutes les données nécessaires, comme indiqué sur le formulaire en ligne.

La lettre d'invitation n'engage pas financièrement les organisateurs de la conférence.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE VACCINATION

Il est de la seule responsabilité du participant d'assurer la sécurité de son voyage en Inde. Les participants doivent se référer aux informations officielles fournies par leur gouvernement ou par le gouvernement indien en ce qui concerne les vaccinations et les recommandations de voyage en toute sécurité.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE VISA

Il est de la seule responsabilité du participant de s'occuper de ses obligations en matière de visa. Les participants qui ont besoin d'un visa d'entrée doivent prévoir suffisamment de temps pour la procédure de demande. Les participants doivent contacter l'ambassade ou le consulat indien le plus proche pour déterminer le moment opportun pour leur demande de visa.

Les organisateurs de la conférence et/ou l'ACI ne contacteront pas directement les ambassades et les consulats au nom des demandeurs de visa.

Il est recommandé aux participants d'introduire leur demande de visa au moins 90 jours avant la conférence.

Le visa ne sera accordé que pour les dates couvertes par la police d'assurance, qui doivent correspondre aux dates de voyage.

Remarque : les ambassades et consulats généraux de l'Inde sont des organes de décision indépendants pour les visas, parfois après avoir effectué des vérifications spécifiques auprès d'autres pays. Vous ne pouvez pas faire appel du rejet d'une demande de visa, et l'ACI ne peut pas non plus intervenir en votre faveur en cas de rejet ou pour accélérer la procédure.

ASSURANCE MALADIE DE VOYAGE

Il incombe aux participants de souscrire une assurance appropriée pour leur participation à la conférence. L'ACI n'est pas responsable des assurances médicales, de voyage ou personnelles.

TRANSPORT

L'inscription à la conférence donne accès à l'événement et n'inclut pas les arrangements et les frais de voyage (transport aérien, maritime ou terrestre).

SÉCURITÉ

Les participants sont tenus de collaborer avec bienveillance aux protocoles de sécurité en vigueur sur le lieu de la conférence.

PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET DES DONNÉES

La protection de vos données est importante pour nous.

L'ACI recueillera et conservera les informations personnelles nécessaires à la préparation et à l'exécution de la conférence qui se tiendra à New Delhi, en Inde, du 25 au 30 novembre 2024.

En s'inscrivant à cette conférence, les parties concernées acceptent que les organisateurs de la conférence utilisent ces informations personnelles pour les contacter par courrier électronique, courrier direct, téléphone ou fax, afin de leur fournir des informations relatives à cette conférence, ou à d'autres conférences, événements et opportunités que les organisateurs planifient et qu'ils estiment susceptibles de les intéresser.

Vous pouvez consulter la politique de protection des données de l'ACI sur le site <https://ica.coop/fr/alliance-cooperative-internationale-politique-protection-donnees>. Vous pouvez à tout moment demander à être retiré de la base de données de l'ACI.

PHOTOS ET TOURNAGE

Des photos et des vidéos seront prises pendant l'événement, par exemple dans un groupe de personnes ou lorsque des présentations sont faites ou des questions posées, et elles seront affichées et partagées par les structures de l'ACI sur leurs sites web, leurs pages de médias sociaux ou d'autres canaux de communication ayant pour but la promotion du mouvement coopératif. L'utilisation des images photographiques à des fins autres que celles décrites ci-dessus ou à des fins de marketing via le transfert des images à des tiers est interdite. Les participants qui ne souhaitent pas que leurs photos ou vidéos soient mises en ligne doivent contacter la directrice de la communication, Leire Luengo, à l'adresse luengo@ica.coop qui veillera à ce que l'ACI et les structures en soient informées.

SITE WEB ET LIENS

La conférence et les sites web associés de l'ACI peuvent renvoyer à d'autres sites web et outils de mise en réseau fournis pour la commodité des utilisateurs. Le contenu de ces sites est géré par leurs propriétaires et l'ACI n'en est pas responsable. L'ICA n'est pas non plus responsable du contenu des sites web qui renvoient à ce site.

GÉNÉRALITÉS

Nous nous réservons le droit de modifier, d'amender, d'ajouter ou de supprimer à tout moment et sans préavis l'une ou l'autre des conditions susmentionnées si l'une ou plusieurs d'entre elles s'avéraient caduques ou le devenaient. Les autres conditions resteront valables et applicables. Ces conditions s'appliquent à tous les participants à cet événement, y compris les orateurs, les sponsors et les exposants.

DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Sauf dispositions contraires de droit impératif, le droit belge est d'application.